

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE



ARRETE N° 20-38J

Le Président,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2001-916 du 3 octobre 2001 modifié relatif au Muséum national d'histoire naturelle ;
Vu le décret du 20 juillet 2015 portant nomination du président du Muséum national d'histoire naturelle ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Muséum n° 2005/I du 16 février 2005 relative aux modalités de tarification des prestations et services rendus par le Muséum ;
Vu la délibération n° 2015/09 du 16 avril 2015 relative aux compétences déléguées au président du Muséum,
Vu l'arrêté n° I9-60J du 29 mars 2019 relatif au programme de mécénat « Parrainez un animal de la Réserve zoologique de la Haute-Touche »,

Arrête

Article 1^{er} :

Le présent arrêté précise les modalités du programme de mécénat « Parrainez un animal de la Réserve zoologique de la Haute-Touche » comme suit :

Toute personne ou entreprise faisant un don à hauteur de vingt (20) euros minimum, sera considérée comme parrain, pour une année, de l'une des espèces suivantes :

- les dholes,
- les tigres de Sumatra,
- les cerfs du Père David,
- les hyènes rayées,
- les loups de Mackenzie,
- les pandas roux,
- les cistudes d'Europe.

Les conditions de parrainage et les contreparties pour le parrain sont précisées en annexe.

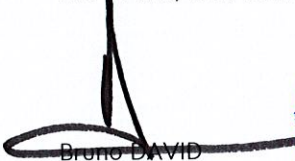
Article 2 :


L'arrêté n° I9-60J du 29 mars 2019 est abrogé

Article 3 :

Le directeur général délégué aux ressources et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Recueil des actes du Muséum* et sur le site internet du *Muséum*.

Fait à Paris, le 27 février 2020


Bruno DAVID



Parrainage des animaux de la Haute Touche - contreparties

Particulier :

	5€	20€	50€	100€	200€	350€	1000€
Fiche de présentation Remerciements sur le site internet du site	Aucune contrepartie ni reçu fiscal	X	X	X	X	X	X
Nouvelles des animaux par voie électronique		X	X	X	X	X	X
Certificat de parrainage et fonds d'écran			X	X	X	X	X
Remerciements sur le panneau des donateurs sur le site de la Réserve				X	X	X	X
Visite de la Réserve / visite d'exposition				1 billet	1 entrée pour l'exposition temporaire 2022 au Jardin des Plantes	1 pass annuel + 1 moment privilège	1 pass annuel + 1 expérience privilège

Entreprise :

	1 000€	2 500€	5 000€	10 000 €
Remerciements sur le site internet du site de la Réserve	X	X	X	X
Certificat de parrainage	X	X	X	X
Affiche de présentation avec photo de l'animal	X	X	X	X
Invitation(s) pour le site (valeur 13€) <u>OU</u> Pass annuel (valeur 25€)	4 invitations	10 invitations <u>OU</u> 2 pass	20 invitations <u>OU</u> 4 pass	20 invitations <u>OU</u> 4 pass
Remerciements sur le panneau des donateurs de la Réserve			X	X
Visite guidée de la Réserve pour 20 personnes				X